
PROJET D'AVIS

15 février 2018

PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES - PHASE D'AMORÇAGE - CONVENTION

Présenté par
M. Christophe LEROY

Résultat du vote



1 La Région souhaite s'associer au Plan d'investissement dans les compétences lancé par l'Etat dans le
2 cadre du « grand plan d'investissement » pour accompagner, sur le volet des compétences, les
3 transformations numériques et écologiques.

4 Elle propose de signer une convention permettant de lancer une phase d'amorçage en 2018 de ce
5 plan qui devrait être pleinement opérationnel dès 2019. Le futur Pacte vise à «édifier une société de
6 compétences, en formant et en accompagnant vers l'emploi 1 million de chômeurs et 1 million de
7 jeunes décrocheurs. »

8

9 Le CESER accueille très favorablement les intentions de la Région de participer à cette initiative et de
10 s'associer, dès 2018, à la phase dite « d'amorçage » afin d'éviter le fléchissement dans l'offre de
11 formation proposée au public éloigné de l'emploi et de permettre la poursuite des précédents plans
12 (notamment le « Plan 500 000 »). Par ailleurs, le Pacte s'inscrira dans la durée, évitant ainsi l'écueil
13 des précédentes initiatives, reconduites ponctuellement sans donner de réelle lisibilité aux
14 opérateurs de formation.

15 Il s'agira en revanche de s'assurer que la coordination des achats entre la Région et pôle emploi soit
16 réellement efficace pour améliorer le taux d'entrée en formation sur les actions financées par la
17 Région.

18

19 Concernant la phase d'amorçage, le projet de convention qu'il est proposé d'approuver n'est pas
20 stabilisé, l'Etat et la Région recherchant encore à l'heure actuelle un consensus sur les niveaux de
21 qualification prérequis pour accéder à cette offre.

22

23 Aussi, en l'absence d'éléments d'information complémentaire, le CESER ne peut se prononcer sur la
24 proposition formulée par la Région et se trouve dans l'impossibilité d'émettre un avis sur le présent
25 rapport.